

Le 15 novembre 2020

## **Fiche pratique sur l'accès aux tests diagnostiques de la COVID-19**

Il existe une stratégie nationale mise en place par le Gouvernement pour enrayer l'épidémie qui s'articule autour du triptyque Tester-Alerter-Protéger (T.A.P).

Dans cette stratégie, certaines personnes sont prioritaires pour recevoir un test : les personnes qui présentent des symptômes compatibles avec la Covid-19, les personnes identifiées comme contact à risque après avoir croisé un malade.

En Île-de-France, grâce à une collaboration entre les rectorats et l'Agence régionale de santé, les personnels de l'Éducation nationale sont identifiés comme prioritaires et peuvent être testés en priorité dans les 20 Centres de dépistage et de diagnostic de la COVID-19 (CDDC), dont vous trouverez les coordonnées, mise à jour régulièrement, sur le lien suivant : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/covid-19-liste-et-coordonnees-des-20-centres-de-depistage-et-de-diagnostic-covid-19-cddc>

À ce jour, il existe deux techniques de référence de détection du virus SARS-CoV-2 (responsable de la COVID-19) :

- La détection d'ADN du virus : le test RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé. Cette technique permet d'obtenir ses résultats en moyenne en 48h.
- La détection du virus complet : le test antigénique sur prélèvement nasopharyngé. C'est un test à diagnostic rapide, les résultats sont obtenus dans les 15 à 30 minutes qui suivent le prélèvement.

Selon le contexte, il sera préféré l'une ou l'autre de ces techniques. Selon les résultats du test, votre médecin traitant ou l'Assurance Maladie vous prescrira une durée d'isolement en fonction de la date de début de vos symptômes et de votre date de prélèvement.



## Foire aux questions pour les personnels de l'Éducation Nationale

### **Question : Comment avoir accès aux tests ?**

Réponse : En me rendant dans l'un des 20 Centres de dépistage et diagnostic de la COVID-19 (CDDC), dont vous trouverez les coordonnées et les horaires mis à jour régulièrement, sur le lien suivant : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/covid-19-liste-et-coordonnees-des-20-centres-de-depistage-et-de-diagnostic-covid-19-cddc>

Il est indispensable de fournir une pièce justificative afin d'être prioritaire (Bulletin de salaire ou l'attestation de déplacement professionnel fournie par le rectorat de rattachement (Paris, Créteil ou Versailles).

Il est recommandé de se rendre dans ces centres sur la plage horaire de la matinée, réservée aux publics prioritaires.

### **Question : À l'exclusion des personnes présentant des signes évocateurs de la COVID-19 ou identifiée comme une personne contact, quand me faire tester ?**

Réponse : Si je pense avoir été dans une situation à risque de transmission du virus (absence du port de masque par moi-même et les personnes qui m'entourent avec une distanciation sociale impossible entre nous)

### **Question : A quelle fréquence dois-je me faire tester ?**

Réponse : Il n'y a pas d'intérêt à se faire tester à intervalle régulier, sans indications particulières (symptômes évocateurs ou personne contact à risque). Dans le cadre de ce dépistage, dans l'attente de mes résultats, j'applique strictement les mesures barrières : port du masque rigoureux, lavage fréquent des mains et distanciation sociale.

### **Question : Que faire si j'ai un test positif ?**

Je m'isole immédiatement. Je serai contacté par l'Assurance Maladie pour identifier mes sujets contacts, afin qu'ils soient alertés rapidement. Ainsi, je participe à freiner la propagation du virus et à briser les chaînes de contamination. Je vais devoir rester isolé 7 jours pleins à compter de la date de prélèvement de mon test. En cas d'apparition de symptômes durant cette période, cela prolongera la durée d'isolement de 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes.

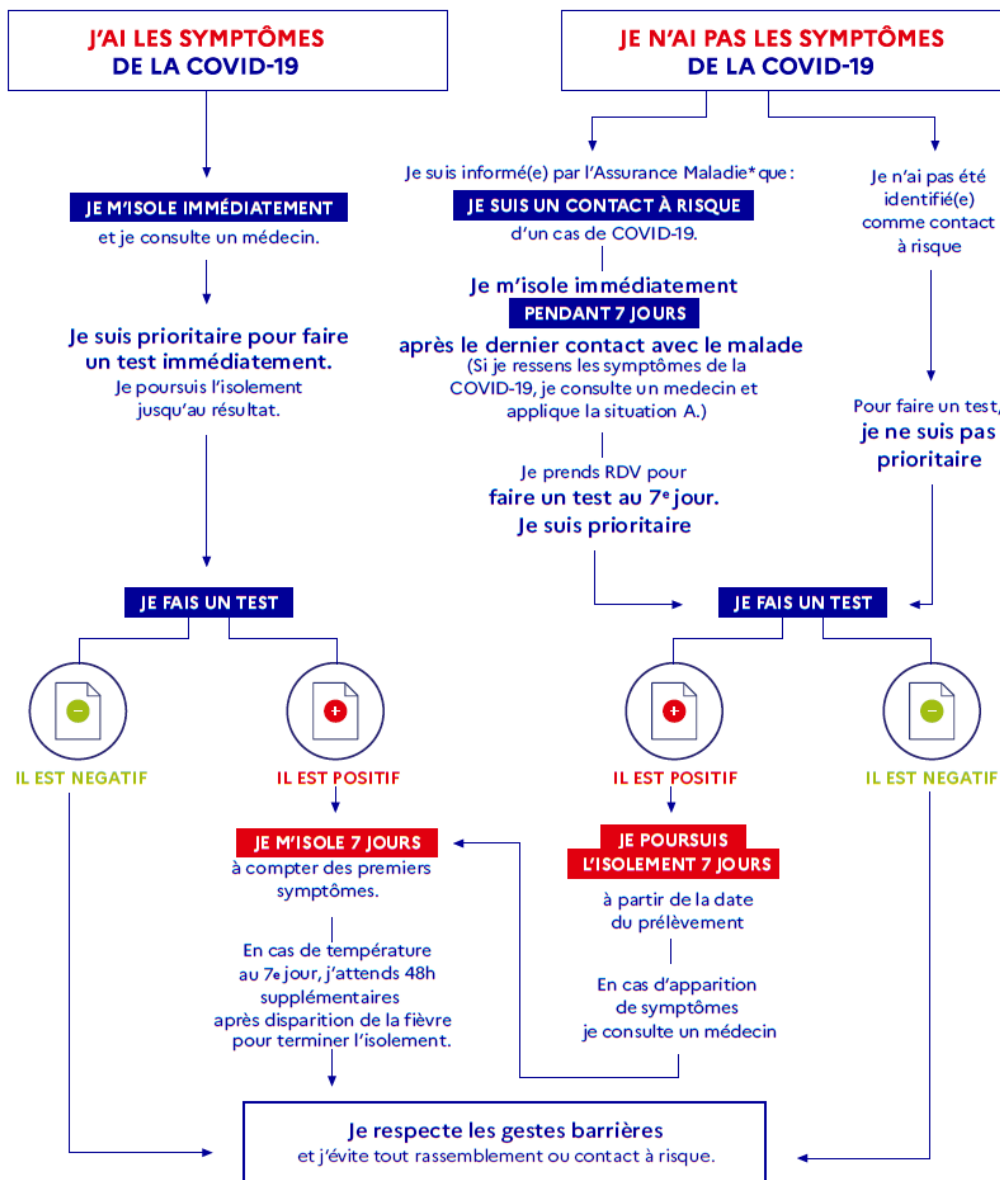
### **Question : Que faire si j'ai un test négatif ?**



Réponse : je ne dois pas me relâcher dans le respect des mesures barrières. Je dois continuer d'appliquer les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation physique et aération des locaux).

# ISOLEMENT, TEST : QUE FAIRE ?

Je suis contagieux(se) lorsque j'ai des symptômes, mais je peux aussi l'être sans symptômes. L'isolement est le meilleur moyen de protéger les autres.



\*Si je suis informé(e) par un proche qui a la Covid et j'ai eu un contact risque avec lui (contact rapproché sans masque par exemple), je limite mes contacts en attendant l'appel de l'Assurance Maladie.